




Rachats d'actions propres Reporting

Document à transmettre à la CBFA
Contrôle de l'information et des marchés financiers

 Rue du Congrès 12-14
1000 Bruxelles

 Téléfax 02/220 59 03

 E-mail Info.fin@cbfa.be

Périodicité : reporting à effectuer au plus tard à la fin de la septième journée boursière suivant la date d'exécution des opérations

Emetteur **ECONOCOM GROUP SA/NV**

Personne de contact **Galliane Touze - +33 1 47 56 33 40**

Partie 1

Date de l'AG ayant autorisé le programme de rachat, ou autre justification

22 décembre 2008

Durée autorisée du programme

5 ans à compter du 1^{er} janvier 2009

Fourchette de prix de rachat autorisée

Entre 2 (deux) et 18 (dix-huit) euros

Nombre total de titres émis

24 800 000

Nombre maximum d'actions pouvant être rachetées

20%, soit 4 960 000

Nombre de titres rachetés depuis le début du programme

708 758 (et -734 942 net des actions cédées)

Nombre de titres en possession à la date de reporting (25.06.2010)

1 474 376

Nombre de titres détenus par une filiale directe

0

Partie 2

Cette partie est à compléter uniquement si vous souhaitez bénéficier du régime dérogatoire en matière d'abus de marché pour les opérations de rachat d'actions propres (article 25, § 2, dernier alinéa, de la loi du 2 août 2002 et règlement CE n° 2273/2003)

Objectif du programme de rachat

Date et mode de la publication initiale relative au programme de rachat

Date de la dernière communication relative aux opérations effectuées

Programme de rachat planifié

OUI – NON (si oui, joindre le calendrier)

Volume quotidien moyen autorisé (25 % du volume quotidien moyen du mois précédant celui au cours duquel le programme est rendu public ou du volume quotidien moyen des 20 jours de négociation précédant le jour de

En cas de dépassement de ce plafond

Date de notification préalable à la CBFA

Date de notification au public

L'émetteur est un établissement de crédit ou une entreprise d'investissement

OUI – NON

Le programme de rachat est géré par une entreprise d'investissement ou un établissement de crédit

OUI – NON
Si oui, identité du gestionnaire et date de la convention *

* Transmettre une copie à la CBFA lors de la conclusion

Partie 3 Relevé des opérations de rachat (cf. circulaire point 4.2)

Date	Heure (1)	Méthode de négociation	Opération	Quantité	Prix	Références (1) (2)
24.06.2010		Hors Bourse	Vente	30 000	5.70	

(1) A compléter uniquement en cas d'application du régime dérogatoire
(2) Cf. article 5, paragraphe 1, du règlement CE n° 2273/2003 : prix de la dernière opération indépendante ou de l'offre indépendante actuelle la plus élevée